DECLARATION D'ACCIDENT SCOLAIRE

Référence : circulaire n°2009-154 du 27 octobre 2009 (BO n°43 du 19/11/2009)

Nom de l'établissement :		
Adresse:		
Ville :		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VICTIME :		
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VICTIME.		
NOM et prénom de l'élève :		
Né(e) le		
L'élève est il couvert par une assurance individuelle :		
Raison sociale et adresse de la compagnie d'assurance :		
Personnes exerçant l'autorité parentale :		
M. □ Mme □ NOM :		
Adresse :		
Code postal Commune	Tél :	
Profession		
Affiliation a un régime d'assurance sociale :	OUI NON	
Régime d'assurance sociale :		
Numéro d'assure social :		
ANALYSE SUCCINTE DE L'ACCIDENT :		
Date de l'accident :		
Lieu de l'accident :		
Résumé des circonstances :		
DOMMAGE(S) CORPOREL(S) :		
DOMMAGE(S) CORPOREL(S) : Localisation et nature :		
Localisation et nature :		
	ve :	
Localisation et nature :	ve :	
Localisation et nature :	ve :	

RAPPORT DE L'AGENT RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE

NOM, prénom et qualité de l'agent :
L'agent est –il assuré en responsabilité civile ? OUI □ NON □
Auprès de quelle compagnie d'assurance ?
JOUR et heure de l'accident (préciser à quel moment du cours) :
LIEU précis de l'accident :
Place de l'agent au moment de l'accident :
Que faisait l'agent au moment de l'accident ?
Que laisant lagent du moment de l'accident :
L'agent exerçait-il une surveillance effective ?
L'agent a -t-il vu l'accident se produire ? Pouvait-il l'anticiper ?
Quelle était l'organisation du cours ? (classe entière, ateliers,)
Le cas échéant, préciser quelles ont été les consignes et les mesures de sécurité prises
Le cas echeant, preciser quelles ont ete les consignes et les mesures de securite prises
La victime pratiquait-elle un exercice autorisé ou interdit ?
L'accident est-il imputable à un élément matériel défectueux (terrain, local, installation, matériel) ? Le cas
échéant, en préciser le propriétaire :
L'accident a t-il été causé par un autre élève ? OUI □ NON □
Nom, prénom :
Adresse:
Est-il couvert par une assurance responsabilité civile ? OUI □ NON □
Raison sociale et adresse de la compagnie d'assurance :
L'accident a-t-il été causé par un tiers ? OUI □ NON □
Nom, prénom :
Adresse:
Profession:
Est-il couvert par une assurance responsabilité civile ? OUI □ NON □

Raison sociale et adresse de la compagnie d'assurance :
Un procès-verbal de gendarmerie ou de police a-t-il été établi ? OUI □ NON □
Contenu:
MESURES PRISES APRES L'ACCIDENT :
La victime a-t-elle été soignée immédiatement ? Par qui ?
Ou a-t-elle été conduite ? Par qui ?
La famille a-t-elle été prévenue ? OUI □ NON □
Par qui ?
COMPTE RENDU précisant les causes et les circonstances de l'accident :

 la place de l'agent (avec une flèche indiquant la direction de son regard), de la victime, des témoins et éventuellement de l'auteur de l'accident. (Coller éventuellement une ou plusieurs photographie des lieux) 	
Fait àle	
Signature de l'agent auteur du rapport ci-dessus :	

TEMOIGNAGES:

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire à l'exception de l'agent chargé de la surveillance. Les témoignages doivent être rédigés, écrits et signés par les témoins eux-mêmes. Les dépositions doivent comporter au moins les précisions suivantes :

- jour, heure et lieu de l'accident que faisaient au moment de l'accident l'agent, la victime, les témoins ?
- où était l'agent responsable de la surveillance ?
- qu'a-t-il fait après l'accident ?

<u>1º témoin :</u>		
NOM , Prénom :	Age (s'il est élève) :	
Adresse:		
Déposition :		
	Signature	
	C.g. 1616. C	
2 ^{ème} témoin ·		
2 ^{ème} témoin :	Δαρ (c'il est álàva) ·	
NOM , Prénom :	Age (s'il est élève) :	
NOM , Prénom :		
NOM , Prénom :		
NOM , Prénom : Adresse : Déposition :		
NOM , Prénom :		
NOM , Prénom : Adresse : Déposition :		
NOM , Prénom : Adresse : Déposition :		
NOM , Prénom : Adresse : Déposition :		
NOM , Prénom : Adresse : Déposition :		
NOM , Prénom : Adresse : Déposition :		
NOM , Prénom : Adresse : Déposition :		
NOM , Prénom : Adresse : Déposition :		

Signature

Remarque : Conformément aux dispositions du point II de l'article 6 de la loi n°78-53 du 17/07/1978 modifiée, ces informations peuvent être transmises aux familles de l'enfant victime ou auteur sous réserve d'occulter les mentions mettant en cause des tiers ou couvertes par le secret de la vie privée, notamment l'identité des témoins et de(s) élève(s) auteur(s).

CONCLUSIONS

PREMIER DEGRE :
AVIS DU DIRECTEUR :
A Signature du directeur
AVIS DE L'INSPECTEUR DE LA CIRCONSCRIPTION :
ASignature de l'inspecteur
déclaration à établir en un original à conserver, et deux copies certifiées conformes à faire parvenir à l'IEN et l'inspecteur d'académie

<u>Remarque</u>: Conformément aux dispositions du point II de l'article 6 de la loi n°78-53 du 17/07/1978 modifiée, cette déclaration peut être transmise aux familles de l'enfant victime ou auteur sous réserve d'occulter les mentions mettant en cause des tiers, notamment l'identité des témoins, ainsi que celles couvertes par le secret de la vie privée telles que les nom, adresse et coordonnées d'assurance des parents de l'élève auteur. Toutes les précisions sur la communication des déclarations d'accident et leur conservation figure nt dans la circulaire citée en référence.